

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFPE 150 Subventions (1 830 113 euros) et avenants avec l'association ENFANT PRÉSENT (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 9 janvier 2017 par l'association ENFANT PRÉSENT et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association ENFANT PRÉSENT (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association ENFANT PRÉSENT ayant son siège social 15/21, rue des Montiboeufs (20e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 552 669 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 1/7, rue Pierre Gourdault (13°).
(N° de dossier 2018-02646 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 3 : Une subvention de 566 728 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 107, rue Marcadet (18°).
(N° de dossier 2018-02744 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 4 : Une subvention de 162 025 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour le multi accueil située 107, rue Marcadet (18°).
(N° de dossier 2018-02745- N° Tiers SIMPA 45861)

Article 5 : Une subvention de 396 171 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 70, rue Panoyaux (20°).
(N° de dossier 2018-02746 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 6 : Une subvention de 152 520 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche collective située 70, rue Panoyaux (20°).
(N° de dossier 2018-02747- N° Tiers SIMPA 45861)

Article 7 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO